Monsieur Jean-Bertrand ARISTIDE
Président de la République d'Haïti
Palais National
Champ de Mars
Port-au-Prince
République d'Haïti

Paris, le 4 février 2004

référence JFT/HB/TG/CF

objet Répression

Monsieur le Président,

La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) et la Fédération Formation et Enseignements Privés (FEP-CFDT) s'associent à la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) pour exprimer leur vive inquiétude quant à la recrudescence de la répression exercée par les forces de sécurité haïtiennes contre la population en générale et, spécialement contre l'opposition démocratique, les étudiants et le mouvement syndical haïtiens.

Récemment, cette spirale répressive a tout particulièrement visé les dirigeants, militants et membres des organisations syndicales (voir description des événements en annexe). Ces événements, d'une exceptionnelle gravité, constituent une violation caractérisée des obligations internationales de la République d'Haïti en matière de liberté syndicale, telles qu'elles découlent de la ratification par votre pays des conventions 87 et 98 de l'OIT. Nous vous demandons instamment de libérer les personnes arrêtées et/ou détenues en fonction de leur seule appartenance syndicale (et dont les noms apparaissent en annexe).

Nous vous prions également de veiller à ce que les personnes en question bénéficient pleinement des droits de la défense garantis par la loi haïtienne : respect de l'intégrité physique et psychologique, accès aux avocats, visite des familles, soins, traitement correct (nourriture, eau, salubrité).

Par ailleurs, alors que votre gouvernement aurait décrété une interdiction des manifestations, nous voulons vous exprimer notre forte désapprobation. Il est choquant que l'année où Haïti célèbre le bicentenaire de son indépendance, ce mode d'expression démocratique ne soit pas respecté.

Nous vous remercions pour votre prompte action sur ces sujets et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Jean-François TROGRLIC
Secrétaire National CFDT

Xavier NAU
Secrétaire Général FEP-CFDT

DESCRIPTION DES ÉVÉNEMENTS

- Le samedi 24 janvier 2004, vers 14h, un groupe de policiers, en uniformes et munis d'armes de guerre, a envahi le local de la **Coordination syndicale Haïtienne (CSH)**, situé à la rue Cameau (Port-au-Prince), alors que se tenait une réunion syndicale, chargée d'examiner la situation des 4 mois d'arriérés de salaires des enseignants des écoles de Gonaïves

  Sans mandat légal, ils ont procédé à une perquisition musclée du local en disant qu'ils étaient à la recherche d'armes et du Secrétaire Général de la CSH, Fritz Charles. Des menaces de mort ont été proférées contre toutes les personnes présentes.

  10 hommes et 1 femme, parmi lesquels plusieurs étudiants, militants syndicaux et militants d'organisations populaires, ont été arrêtés. Il s'agit de :

  David Dorme
  Ludy Lapointe
  Ernst Toncheau
  Riginal Saint Jean
  Eloi Weche
  Roselere Louis
  Cédieu Dorvil
  Jean Douleau Joseph
  Stephen Guerrier
  André Saurel
  Norval Fleurant (qui aurait été libéré depuis)

  Tous les détenus auraient été privés de tout contact avec l'extérieur, y compris avec des avocats et collègues syndicalistes. Selon certaines sources, ils auraient aussi été privés de nourriture et enfermés par 4 dans des cellules de 3 m2, dans le Commissariat de Port-au-Prince.

  C'est seulement le mercredi 28 janvier, soit 4 jours après leur arrestation, que ces détenus ont pu avoir accès à un avocat mandaté par la CSH.

  Ce même 28 janvier, sans avoir été présentés devant un juge, ni inculpés d'aucune manière, ils ont été transférés au Pénitencier national, où séjournent les délinquants déjà condamnés. Ils auraient été accusés verbalement par la police de « complot contre la sécurité de l'Etat ».

- Le mardi 27 janvier 2004, le « Groupe des 184 », regroupant la « Plateforme » de la société civile et des partis politiques de l'opposition, avait organisé une grande manifestation pacifique. Cette marche, couverte par la presse locale et internationale, s'était déroulée sans incident. Après la marche, vers 14h, deux militants de la **Centrale Autonome des Travailleurs Haïtiens** (CATH), qui s'apprêtaient à rentrer chez eux, ont été arrêtés à l'angle des rues Mgr Guilloux et Oswald Durand. Il s'agit de :

  Timothée Faduel (Secrétaire général de la section Jeunes de la CATH)
  Jean-Luc Toussaint

Il semble que ces deux militants aient été conduits par les policiers au Palais National, puis transférés au Commissariat de Police de Port-au-Prince. Tous deux auraient été sévèrement battus par la police au cours de leur détention.

- Le 28 janvier 2004, unr nouvelle manifestation pacifique était organisée dans la capitale. La police aurait lancé des gaz lacrymogènes sur les **étudiants** à la Faculté de Médecine. Un étudiant aurait été tué et 20 autres arrêtés. Lors de cette manifestation, le syndicaliste Joseph Montes, Président du **Comité ouvrier haïtien (COH)**, a été arrêté par la police. Il a été relâché 2 heures plus tard.

- La CISL a reçu de nombreux témoignages concordants, au cours du mois de janvier 2004, portant sur la dispersion brutale par les forces de sécurité de plusieurs manifestations pacifiques dans divers lieux, ainsi que des arrestations, violences corporelles et autres brutalités infligées à la **population civile** lors de ces événements, notamment à Saint-Raphaël (Département Nord) et à Port de Paix (Gonaïves).

- A Port de Paix (Gonaïves), l'acharnement des forces de police sur les militants des organisations démocratiques, dont 2 organisations syndicales, ont conduit Jean-Louis Petit-Frère, Secrétaire Général de **l'OGETNO/OGITH** et Joseph Laurius, Président de l'**OTRA,** à entrer en clandestinité pour éviter d'être arrêter.

***

Confédération Française Démocratique du Travail
4 boulevard de la Villette 75955 Paris cedex 19
tél 01 42 03 80 00 fax 01 42 03 81 44
www.cfdt.fr confederation@cfdt.fr